

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1316

22 mai 2014

SOMMAIRE

Bistrot 62 Sàrl	63129	Morelli P. S.à.r.l.	63122
Delfin & Cie	63125	Naexis S.à r.l.	63165
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	63147	Napster Luxembourg S.à r.l.	63124
EPF Acquisition Co 11 S.à r.l.	63132	Nemab S.à r.l.	63163
Etini Invest S.A.	63146	Nesscent	63166
Falcon ME SPV SCA	63134	Orizava S.A. SPF	63123
FIFLX S.à r.l.	63138	Orkal Finance S.A.	63122
Forlux S.A., société de gestion de patri- moine familial	63136	Pacuka Frères S.à r.l.	63124
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	63140	PB Investments S.A.	63123
Hideal Partners S.à r.l.	63143	P.F. Trading & Consultancy S.A.	63123
IKADO AG, société de gestion de patri- moine familial	63160	PHARMA/wHEALTH Management Com- pany S.A.	63136
Intelligent Systems Sàrl	63153	Pharmstandard International S.A.	63123
JPF Services S.à r.l.	63156	Phoenix Luxco S.à r.l.	63132
Keystone Developers S.A.	63154	Piludden S. à r.l.	63124
KWR S.A.	63154	PIMAR Luxembourg Sàrl	63168
Maiorista S.à r.l.	63161	PlanetVision s.à r.l.	63168
Mdor S.A.	63122	Plénitude S.A.	63168
MEDCLEAN Luxembourg S.A.	63122	P-PLUS S.à.r.l.	63123
Minotor Immobilière Sàrl	63162	SET S.A.	63124
MMFLX S.à r.l.	63157	Skyblue Chip S.A.	63124
Montauk Investments S.A.	63122	Sunrises S.A.	63168
		Tamarindo Investments S.A.	63153

Mdor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 132.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041605/9.

(140048284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

MEDCLEAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.701.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041606/10.

(140048102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Montauk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.796.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 10 mars 2014**Quatrième résolution*

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

MONTAUK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014041614/16.

(140047682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Morelli P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4527 Oberkorn, 33, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 64.520.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041615/10.

(140047952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Orkal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 151.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041653/9.

(140047932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Orizava S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041652/10.

(140047732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.431.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041656/10.

(140048235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

P-PLUS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.341.

Les comptes annuels au 16 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041657/10.

(140048047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pharmstandard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014041660/11.

(140048181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

PB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

Par décision du conseil d'administration tenu le 21 mars 2014 au siège social de la société, il a été décidé:
- d'accepter la démission de Madame Federica Barbaro de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PB INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014041675/13.

(140048396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.203.

Suite au transfert de siège social de la Société au 1^{er} novembre 2013, l'adresse professionnelle de Madame Michaela DOMKE, gérant A de la Société, est désormais la suivante:

60, route de Luxembourg
L-5408 Bous

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014041618/16.

(140047948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pacuka Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 177.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041658/10.

(140047742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Piludden S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.876.500,00.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.732.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014041661/10.

(140047636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

SET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 1, Montée de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 168.151.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041746/9.

(140047646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041750/9.

(140048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Delfin & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 185.380.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,
le vingt-six février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

- 1) Monsieur Frank Deceuninck, administrateur de sociétés né à Roeselare (Belgique), le 11 août 1952, demeurant Brabantstraat 38, B-8800 Roeselare (Belgique);
- 2) Madame Justine Deceuninck, employée privée, née à Gent (Belgique), le 02 mai 1986, demeurant Brabantstraat 38, B-8800 Roeselare (Belgique);
- 3) Madame Céline Deceuninck, architecte d'éclairage, née à Deinze (Belgique), le 1^{er} décembre 1981, demeurant Brabantstraat 38, B-8800 Roeselare (Belgique);
- 4) Madame Marie Emilie Deceuninck, administrateur de société, née à Deinze (Belgique) le 02 septembre 1980, demeurant Gravin Johannastraat 5, B-9000 Gent (Belgique).

Les personnes comparantes ci-avant nommées sub. 1) à sub. 4) sont toutes ici représentées par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange,
en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis sous seing privé de dresser le contrat régissant une société à objet civil empruntant la forme d'une société en commandite simple (SECS) qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Monsieur Frank Deceuninck en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité), respectivement les souscripteurs ci-après, en tant qu'associés commanditaires (les Associés Commanditaires) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de «Delfin & Cie» (la SOCIETE), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la SOCIETE est établi en la Commune de Pétange.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Pétange par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

2.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg

2.4. Lorsque le(s) Associé(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La SOCIETE est constituée pour une durée illimitée.

Le ou les autres Associés auront, dès lors, le choix de la continuité ou de la dissolution de la société, moyennant le remboursement des parts de séparation de l'Associé sortant.

3.2. La durée de la SOCIETE peut également être résiliée dans les six mois qui suivent le décès d'un des Associés Commandités, moyennant une période de préavis de trois mois.

Le ou les autres Associés auront, dès lors, le choix de la continuité ou de la dissolution de la société, moyennant le remboursement des parts de séparation de l'Associé sortant.

3.3. La SOCIETE ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SOCIÉTÉ est la gestion de son propre patrimoine et la gestion de participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé.

4.2. La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.4 La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

4.5. La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts.

5.1. Le capital souscrit de la SOCIÉTÉ est fixé à un montant de quinze millions et cinq mille euros (15'005'000.- EUR) représenté par trois mille une Parts (3.001) Parts de cinq mille Euros (5'000.- EUR) chacune, dont une (1) Part de cinq mille Euros (5'000.- EUR) détenue par l'Associé Commandité et trois mille (3'000) Parts de cinq mille Euros (5'000.- EUR) chacune détenues par les Associés Commanditaires.

5.2. Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

5.3. Les Parts sont indivisibles à l'égard de la SOCIÉTÉ qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. La titularité de chaque Part représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé dénommé «nu-propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque Part sont les suivants:

- droits de vote lors de résolutions ou d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour les résolutions où l'assemblée se prononce sur la mise en liquidation de la SOCIÉTÉ,
- droits de vote concernant la révocation ou la nomination de tous les gérants non statutaires;
- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque Part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la SOCIÉTÉ.

Art. 6. Transfert de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SOCIÉTÉ que suivant la notification ou acceptation par la SOCIÉTÉ de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SOCIÉTÉ est gérée par Monsieur Frank Deceuninck, prénommé, en sa qualité d'Associé Commandité, responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SOCIÉTÉ.

8.2. Le Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SOCIÉTÉ, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectés.

8.3. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Sous réserve de l'article 9.3. ci-dessous, le(s) Associé(s) Commandité(s) peut(vent) à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.2. La nomination de(s) mandataire(s) conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.3. Le Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la SOCIÉTÉ ou de(s) Associé(s) Commandité(s) de la SOCIÉTÉ.

Art. 10. Commissaire. La SOCIÉTÉ peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la société à l'égard des tiers. La SOCIÉTÉ est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SOCIÉTÉ a été valablement conféré par les Associés(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Associés(s) Commandité(s). Le mandat des Associés Commandités est un mandat non rémunéré, sauf décision de l'assemblée générale.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. Les droits de vote sont attachés à la qualité d'usufruitier et sont les suivants:

- droits de vote lors de résolutions ou d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour les résolutions où l'assemblée se prononce sur la mise en liquidation de la SOCIÉTÉ,
- droits de vote concernant la révocation ou la nomination de tous les gérants non statutaires.

Exclusivement pour la mise en liquidation de la société, chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

13.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

14.4. Nonobstant l'article

14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par chaque Associé Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 16. Année sociale.

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1. Chaque associé de la SOCIÉTÉ a le droit de participer aux bénéfices de la société en proportion du nombre de Parts possédés.

En cas de démembrement entre usufruitier et nu-propiétaire, l'usufruitier seul aura droit au dividende.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale annuelle des associés, sur proposition de(s) Associés Commandité(s). A cette fin, l'Associé Commandité propose le montant de bénéfice à distribuer sous forme de dividende. Le montant de bénéfice non distribué sera affecté à la réserve disponible ou à d'autres formes de réserves suivant la décision de l'Assemblée Générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. Le Décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Le ou les autres associés peuvent choisir un nouvel associé en commun accord dans les six mois qui suivent le décès.

18.2. En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution des associés ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

18.3. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la SOCIÉTÉ ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SOCIÉTÉ.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.»

Souscription

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux trois mille une (3'001) Parts émises par la SOCIÉTÉ de la manière suivante:

- Monsieur Frank Deceuninck, prénommé, une (1) part de commandité au prix de souscription de CINQ MILLE EUROS (5'000.- EUR), et trois mille (3'000) parts de commanditaires détenues en usufruit au prix de souscription de CINQ MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (5'700'000.- EUR);

- Madame Justine Deceuninck, prénommée;

mille (1'000) parts de commanditaires détenues en nue-propiété au prix de souscription de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3'100'000.- EUR);

- Madame Céline Deceuninck, prénommée;

mille (1'000) parts de commanditaires détenues en nue-propiété au prix de souscription de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3'100'000.- EUR), et

- Madame Marie Emilie Deceuninck, prénommée;

mille (1'000) parts de commanditaires détenues en nue-propiété au prix de souscription de TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3'100'000.- EUR).

Chacun des souscripteurs susmentionnés s'engage expressément à libérer ultérieurement et intégralement la Parts de Commandité et les Parts de Commanditaires pour les montants sus-énoncés dans les caisses de la SOCIÉTÉ, de sorte que la SOCIÉTÉ aura à sa disposition l'intégralité dudit montant de QUINZE MILLIONS ET CINQ MILLE EUROS (15'005'000.-EUR), représentant le montant du capital social souscrit.

Chacun des souscripteurs susmentionnés déclare que les montants du prix de souscription de tous les parts, excepté le prix de souscription de la part de commandité, proviennent de la réduction du capital de la société commanditaire en actions «Patridec», acte passé devant le notaire Dirk Declerq à Zwevegem le 20 octobre 2013. Par les actes passés devant le notaire Jeroen Maria Christoffor Mertens, avec siège à Oostburg, du 29 mai 1999 et du 3 juillet 2004, la nue-propiété

des parts de la société «Patridec» a été donnée par Monsieur Frank Deceuninck, susmentionné, à ses trois enfants, 1. Marie-Emilie, 2. Céline et 3. Justine Deceuninck, toutes susmentionnées.

Chacun des souscripteurs susmentionnés déclare que les conditions telles que reprises dans ces actes de donation s'appliquent de façon illimitée aux parts présentement souscrites.

Disposition transitoire

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SOCIÉTÉ commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Les personnes ci-avant nommées déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution n'excéderont pas cinq mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, par leur mandataire prénommé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident d'établir le siège de la SOCIÉTÉ au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2913. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040676/240.

(140046954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Bistrot 62 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 185.368.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Julien BERTHE, restaurateur, né à Béthune (France), le 7 octobre 1980, demeurant à L-3514 Dudelange, 100, route de Kayl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BISTROT 62 SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire également toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondercange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Julien BERTHE, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
2. Monsieur Julien BERTHE, restaurateur, né à Béthune (France), le 7 octobre 1980, demeurant à L-3514 Dudelange, 100, route de Kayl, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BERTHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. LAC/2014/11655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040607/138.

(140046891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Phoenix Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Acquisition Co 11 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.751.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Avant Holdings (MI) II, LLC, a Marshall Islands company having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands, registered with the Registrar of Marshall Islands under number 962139,

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 5th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182.751 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 20th, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 301 of February 3rd, 2014. The Company's articles of association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Phoenix Luxco S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Phoenix Luxco S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "Phoenix Luxco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avant Holdings (MI) II, LLC, une société constituée et existante sous les lois des Iles Marshall, ayant son siège social au Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands, inscrit auprès du Registre des Iles Marshall sous le numéro 962139,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 mars 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 11 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.751 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 301 du 3 février 2014. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Phoenix Luxco S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Phoenix Luxco S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Phoenix Luxco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mars 2014. LAC/2014/2000. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040722/91.

(140046864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of March.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared the following:

Betty I L.P., a limited partnership organised under Guernsey law, with registered office at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1BT, registered with the register of companies of Guernsey under number 1090 ("Betty LP"), and

FALCON ME S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 119.336 ("FALCON ME" and together with Betty LP, the "Shareholders"),

each represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they currently hold all the forty thousand one hundred thirty-eight (40,138) limited shares, and eight hundred (800) unlimited shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each of FALCON ME SPV S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.832, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2447 dated 30 December 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 3 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 175 dated 27 January 2009.

The Shareholders, duly represented, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholders, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint FALCON INVESTOR Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.864 and with a share capital of nine hundred seventy thousand eight hundred euro (EUR 970,800.-), as liquidator.

Third resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately Euros 1100.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Betty I L.P., une société en commandite régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1BT et enregistrée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1090 ("Betty LP"),

FALCON ME S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500) et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.336 ("FALCON ME" et ensemble avec Betty LP les "Actionnaires"),

chacune dûment représentée par Mme Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations lesquelles resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré détenir la totalité des quarante mille cent trente-huit (40.138) actions commanditaires de la Société et mille (800) actions commandités de la Société d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune, émises par de FALCON ME SPV S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.832, ayant été constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2447, en date du 30 décembre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié signé par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, daté du 3 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175, daté du 27 janvier 2009.

Les Actionnaires, représentés comme mentionné ci-dessus, ont reconnu avoir été informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la dissolution de la Société et le placement de la Société en liquidation.
2. Approuver la nomination du liquidateur de la Société.
3. Déterminer les pouvoirs conférés au liquidateur ainsi que sa rémunération.
4. Divers.

Les Actionnaires, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer FALCON INVESTOR Sarl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.864 et ayant un capital social de neuf cent soixante-dix mille huit cents euros (EUR 970.800,-), comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les bonis de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Les Actionnaires ont décidé de rémunérer le liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1100.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Venturin, Me Delvaux en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2014. Relation: LAC/2014/11376. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040743/141.

(140046994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

PHARMA/wHEALTH Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.176.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041677/9.

(140048304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

L'an deux mille quatorze.

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B

numéro 15886, constituée par-devant Maître Albert STREMLER, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 avril 1978, acte publié au Mémorial C n° 150 du 14 juillet 1978, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C n° 585 du 18 mars 2010.

Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Madame Monique JUNCKER, présidente du conseil d'administration, Madame Ruth RÖMER et Monsieur Hans DE GRAAF, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2979. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040754/69.

(140047245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

FIFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.319.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

MOORE GLOBAL FIXED INCOME FUND (MASTER) L.P. a limited partnership governed by the laws of the Bahamas, having its registered office at East Bay Street, One Montague Place, First floor, BS - 4906 Nassau, Bahamas and registered with the Corporate and Business Registrar of the Commonwealth of the Bahamas under number 253 (ELP) (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Peter Goes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 20 February 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FIFLX S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 250,000.-), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 891 of 15 April 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175319 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 6 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869 of 12 April 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 750,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 250,000.-) to an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-).

2 To issue seven hundred fifty thousand new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 750,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 250,000.-) to an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seven hundred fifty thousand (750,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for seven hundred fifty thousand (750,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of seven hundred fifty thousand dollars of the United States of America (USD 750,000) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the seven hundred fifty thousand (750,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MOORE GLOBAL FIXED INCOME FUND (MASTER) L.P., un limited partnership régi par les lois de Bahamas, ayant son siège social East Bay Street, One Montague Place, 1^{er} étage, BS - 4906 Nassau, et immatriculée au Corporate and Business Registrar of the Commonwealth de Bahamas sous le numéro 253 (ELP) (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Peter Goes, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FIFLX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent cinquante mille des dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,-), dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L -2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 Janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 891 du 15 April 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175319 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 en date du 12 avril 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,-) à un montant d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

2 Émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,-) à un montant d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire à sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de sept cent cinquante mille dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre sept cent cinquante mille (750.000) de nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à un million de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. Goes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 février 2014. REM/2014/476. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040747/140.

(140046769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.100,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

In the year Two Thousand and Fourteen, on the seventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings Sarl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.627 (the "Sole Shareholder") here duly re-

presented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Guardian Digital Communications Luxembourg Sarl, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of fifteen thousand one hundred GBP and forty pence (GBP 15,100.40), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126.612 (the “Company”) has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, dated 27 March 2007, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1127 dated 12 June 2007 page 54064;

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended:

(i) on 31 March 2009 by notarial deed before Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1016 dated 15 May 2009, page 48758;

(ii) on 7 July 2009 by notarial deed before Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1689 dated 2 September 2009, page 81040;

(iii) on 16 March 2012 by notarial deed before Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated 8 September 2012, page 107253;

(iv) the Articles have not been amended since then.

This being declared, the appearing party, owner of the seventy-five thousand five hundred and two (75,502) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to extend the corporate object of the Company to include the provision of strategic, operational and management services exclusively to its parent undertaking, subsidiaries or to another subsidiary of its parent undertaking or to one or more undertakings forming part of the same group as the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the Sole Shareholder DECIDES to AMEND the article 3 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“ **3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company may provide strategic, operational and management services exclusively to its parent undertaking, subsidiaries or to another subsidiary of its parent undertaking or to one or more undertakings forming part of the same group as the Company.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings Sarl, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille six-cent Euro (EURO 12.600), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidants professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Guardian Digital Communications Luxembourg Sarl, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de quinze mille cent livres Sterling et quarante pence (GBP 15.100,40), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.612 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich le 27 mars 2007, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127 du 12 juin 2007, page 54064,

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:

(i) le 31 mars 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 15 mai 2009, page 48758,

(ii) le 7 juillet 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689 du 2 septembre 2009, page 81040, et

(iii) le 16 mars 2012 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 du 8 septembre 2012, page 107253.

(iv) Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des soixante-quinze mille cinq cent deux (75502) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser l'extension de l'objet social de la Société pour inclure la fourniture de services stratégiques, opérationnels et de gestion exclusivement à son entreprise mère, à ses filiales ou à une autre filiale de son entreprise mère ou à une ou plusieurs entreprises appartenant au même groupe que la Société.

Seconde résolution

En conséquence des déclarations et décision prise ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de refléter la décision prise, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

“ **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra fournir de services stratégiques, opérationnels et de gestion à, exclusivement, son entreprise mère, ses filiales ou une autre filiale de son entreprise mère ou à une ou plusieurs entreprises appartenant au même groupe que la Société

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040772/159.

(140046870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Hideal Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.143.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of February.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hideal Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 143.143, incorporated on 18 November 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2925 dated December 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1963 dated 13 August 2013.

The meeting is opened at 4 p.m. with Mrs. Fanny Kindler, lawyer, residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designates as secretary and scrutineer Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;

- that the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000 down to EUR 150,000 by way of redemption of the class H preferred shares and subsequent repayment to the shareholders of the Company;

2. Amendment to Article 6 of the Company's articles of incorporation; and

3. Miscellaneous.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to reduce the capital of the Company from its current amount of one hundred seventy-five thousand euro (EUR 175,000) down to one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) through the redemption and cancellation of one hundred thousand (100,000) redeemable class H preferred shares, having a par value of twenty-five cents (EUR 0.25) each.

The redemption price payable by the Company to the shareholders of the Company as a result of the above capital reduction shall amount to two million two hundred and sixty one thousand seven hundred and fifty three euro and seventy eight cents (EUR 2,261,753.78) (the "Redemption Price").

The payment of the Redemption Price shall be made in the manner agreed upon by the Company and the shareholders of the Company from time to time.

Second Resolution

As a consequence of the second resolution, article 6 of the articles of association of the Company shall be amended and shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) represented by one hundred thousand (100,000) ordinary shares, one hundred thousand (100,000) redeemable class A preferred shares, one hundred thousand (100,000) redeemable class B preferred shares, one hundred thousand (100,000) redeemable class C preferred shares, one hundred thousand (100,000) redeemable class D preferred shares, and one hundred thousand (100,000) redeemable class I preferred shares, having a par value of twenty-five cents (EUR 0.25) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Une assemblée générale extraordinaire des associés de Hideal Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143143, constituée le 18 novembre 2008 selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2925 du 9 décembre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1963 du 13 août 2013.

L'assemblée est ouverte à 16 heures, sous la présidence de Madame Fanny Kindler, avocate, résidant à Luxembourg.
Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau;
- que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;
- que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 25.000 pour l'amener à un montant de EUR 150.000 par voie de rachat des parts sociales rachetables privilégiées de classe H et du remboursement subséquent aux associés de la Société,
2. Modification de l'Article 6 des statuts de la Société, et
3. Divers.

L'assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000) à un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par le rachat et l'annulation de cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe H, ayant une valeur nominale de vingt-cinq centimes (EUR 0,25) chacune.

Le prix de rachat à payer par la Société en conséquence de la réduction de capital ci-dessus sera de deux millions deux cent soixante-et-un mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit cents (EUR 2.261.753,78) (le «Prix de Rachat»).

La paiement du Prix de Rachat aura lieu de la manière telle que définie par la Société et les associés de la Société de temps à autre.

Deuxième Résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales ordinaires, cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe A, cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe B, cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe C, cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe D, cent mille (100.000) parts sociales rachetables privilégiées de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq centimes (EUR 0,25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040802/124.

(140046836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Etini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.002.

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ETINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135002, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 1^{er} février 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 24 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Adrien COULOMBEL, manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social de la société de L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, au 3A, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

3. Décision d'accepter la démission de Madame Cornélia METTLEN, de son mandat d'administrateur de la société avec décharge.

4. Décision de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Neil MEDLYN.

5. Divers.

II) Les actionnaires de la Société présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que la totalité des actions représentant l'entière du capital de la Société sont représentées à la présente assemblée.

IV) La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat, de Madame Cornélia METTLEN, de son mandat d'administrateur de la société, et décide de lui donner décharge complète et définitive pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer à daté de ce jour, et pour une période d'une année, en qualité de nouvel administrateur de la société:

Monsieur Neil MEDLYN, manager, né à Falmouth (United Kingdom) le 19 mai 1953, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A rue Guillaume Kroll,

son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.-P. VERLAINE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 mars 2014. Relation: RED/2014/520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014040727/70.

(140047234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1) AEA Investors Fund V LP, a limited partnership fund registered under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-48167,

being the holder of five hundred and ninety-two thousand, nine hundred and seventy-two (592,972) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5127331,

being the holder of nine thousand, eight hundred and ninety-one (9,891) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5186585,

being the holder of three thousand, two hundred and ninety-five (3,295) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015544,

being the holder of twenty thousand, three hundred and seventy-nine (20,379) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

5) AEA Investors Participant Fund V LP, a limited partnership fund incorporated under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 5015541,

being the holder of eight thousand and fifteen (8,015) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, an exempted limited partnership fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under MC-52184,

being the holder of one hundred and twenty-three thousand, four hundred and twenty-four (123,424) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, represented by its trustee, RBC cees Trustee Limited whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 68138,

being the holder of eight thousand, five hundred and ninety-six (8,596) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

8) DH C-Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered address is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Registrar of Companies under MC-273742,

being the holder of one million, four hundred and seven thousand, five hundred (1,407,500) class C preference shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ontario, Canada, whose registered office is Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, registered with the Ministry of Governmental Services of Ontario under number 002348614,

being the holder of seven hundred and fifty-seven thousand, nine hundred and seventy-six (757,976) class A ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

10) Mr. Cletus von Pichler, residing at Tizianstr. 129, 80638 Munich, Germany, being the holder of two thousand, eight hundred (2,800) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust dated 7/13/89, as amended and restated 12/16/11, represented by its trustee, Mr. G. Richard Wagoner Jr., born on 9 February 1953, with address at 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA,

being the holder of five thousand, six hundred (5,600) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, whose registered office is situated at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE1 3PB, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 83756,

being the holder of twenty-seven thousand, one hundred and fifty-seven (27,157) class A ordinary shares and two hundred sixty-four thousand, four hundred and twenty-nine (264,429) class B ordinary shares,

here represented by Ms. Antje Reibold, previously named, by virtue of a proxy given on 4 March 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty two thousand, three hundred and twenty United States Dollars and thirty-four cents (USD\$32,320.34), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.250, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 on 5 March 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, of 24 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1) To issue, with an aggregate share premium of eight thousand nine hundred and forty-one United States Dollars and five cents (USD\$8,941.05), eight hundred and ninety-five (895) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon;

2) Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand, three hundred and twenty-nine United States Dollars and twenty-nine cents (USD\$32,329.29), represented by three million, two hundred and thirty-two thousand, nine hundred and twenty-nine (3,232,929) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, divided into:

(i) one million, five hundred and forty-four thousand and four (1,544,004) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

3) Miscellaneous.

Then, the shareholders requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue, with an aggregate share premium of eight thousand nine hundred and forty-one United States Dollars and five cents (USD\$8,941.05), eight hundred and ninety-five (895) new class A ordinary shares having a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of association of the Company, and to accept subscription for these new class A ordinary shares by RBC cees Nominees Limited and to accept full payment in cash for these new class A ordinary shares and the premium thereon.

The proof of the existence and the value of the above-mentioned equity contribution has been confirmed by a copy of a blocking certificate showing the receipt of eight thousand, nine hundred and fifty United States Dollars (USD\$ 8,950) on a bank account of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,515,952, refrain: 0, against: 1,365, abstaining: 26,687;
- Class B ordinary shares in favor: 16,996, refrain: 0, against: 8,190, abstaining: 256,239; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Company’s articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand, three hundred and twenty-nine United States Dollars and twenty-nine cents (USD\$32,329.29), represented by three million, two hundred and thirty-two thousand, nine hundred and twenty-nine (3,232,929) shares in registered form, with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, divided into:

(i) one million, five hundred and forty-four thousand and four (1,544,004) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) two hundred and eighty one thousand, four hundred and twenty five (281,425) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(iii) one million four hundred and seven thousand and five hundred (1,407,500) class C preference shares (the “Class C Preference Shares”), with a nominal value of zero point zero one United States Dollars (USD\$0.01) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up.”

The general meeting of shareholders took the above resolution with the following specified number of votes:

- Class A ordinary shares in favor: 1,515,952, refrain: 0, against: 1,365, abstaining: 26,792;
- Class B ordinary shares in favor: 16,996, refrain: 0, against: 8,190, abstaining: 256,239; and
- Class C preference shares in favor: 1,407,500, against: 0, abstaining: 0.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1) AEA Investors Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-48167,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante-douze (592.972) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

2) AEA Investors Fund V-A LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5127331,

détentrice de neuf mille huit cent quatre-vingt-onze (9.891) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

3) AEA Investors Fund V-B LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5186585,

détentrice de trois mille deux cent quatre-vingt-quinze (3.295) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

4) AEA Investors QP Participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015544,

détentrice de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf (20.379) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

5) AEA Investors participant Fund V LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, enregistrée auprès du Bureau du Ministre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5015541,

détentrice de huit mille quinze (8.015) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

6) AEA Europe Fund II LP, une association à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-52184,

détentrice de cent vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre (123.424) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

7) DH Services Employee Benefit Trust, représenté par son fiduciaire, RBC cees Trustee Limited, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 68138,

détenteur de huit mille cinq cent quatre-vingt-seize (8.596) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

8) DH C-Holdings, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro MC-273742,

détentrice d'un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

9) 2348614 Ontario Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de l'Etat de l'Ontario, ayant son siège social au 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5, enregistrée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux de l'Ontario, sous le numéro 002348614,

détentrice de sept cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-seize (757.976) parts sociales ordinaires de catégorie A,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

10) Monsieur Cletus von Pichler, résidant au Tizianstr. 129, 80638 Munich, Allemagne, détenteur de deux mille huit cents (2.800) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

11) G. Richard Wagoner Jr. Trust en date du 13/07/1989, tel qu'amendé et réaffirmé le 16/12/2011, représenté par son fiduciaire, Monsieur G. Richard Wagoner Jr., né le 9 février 1953, résidant au 1155 Quarton Road, Birmingham, MI 48009, USA.

détenteur de cinq mille six cents (5.600) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014,

12) RBC cees Nominees Limited, une société à responsabilité limitée enregistrée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, Channel islands JE1 3PB, enregistré à la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 83756,

détentrice de vingt-sept mille cent cinquante-sept (27.157) parts sociales ordinaires de catégorie A et deux cent soixante-quatre mille quatre cent vingt-neuf (264.429) parts sociales ordinaires de catégorie B,

ici représentée par Madame Antje Reibold, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 4 mars 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-deux mille trois cent huit Dollars US et soixante et un cents (USD\$32.320,34), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.250, constituée conformément à un acte dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 572 page 27410 le 5 mars 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, du 24 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Emission, avec une prime d'émission de huit mille neuf cent quarante et un Dollars US et cinq cents (USD\$8.941,05), de huit cent quatre-vingt-quinze (895) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

2) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il soit désormais établi comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-neuf Dollars US et vingt-neuf cents (USD\$32.329,29), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille neuf cent vingt-neuf (3.232.929) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-quatre mille quatre (1.544.004) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

3) Divers.

Sur quoi, les associés requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre, avec une prime d'émission de huit mille neuf cent quarante et un Dollars US et cinq cents (USD\$8.941,05), huit cent quatre-vingt-quinze (895) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollars US (USD\$0,01) chacune, auxquelles s'attachent les mêmes droits et privilèges tels que décrits dans les statuts de la Société, et d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A par RBC cees Nominees Limited et d'accepter le paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et la prime d'émission ci-dessus mentionnée;

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution au capital social et à la prime d'émission précitée a été rapportée par une copie du certificat de blocage mentionnant la réception de huit mille neuf cent cinquante Dollars US (USD\$8.950) sur un compte bancaire au nom de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.515.952, vote blanc: 0, contre: 1.365, abstenués: 25.792;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 16.996, vote blanc: 0, contre: 8.190, abstenués: 256.239; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-neuf Dollars US et vingt-neuf cents (USD\$32.329,29), représenté par trois millions deux cent trente-deux mille neuf cent vingt-neuf (3.232.929) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, divisé en:

(i) un million cinq cent quarante-quatre mille quatre (1.544.004) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-cinq (281.425) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iii) un million quatre cent sept mille cinq cents (1.407.500) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts Sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un Dollar US (USD\$0,01) chacune et donnant un accès à la Participation aux Bénéfices telle que définie à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées.»

- parts sociales ordinaires de catégorie A en faveur: 1.515.952, vote blanc: 0, contre: 1.365, abstenués: 26.687;
- parts sociales ordinaires de catégorie B en faveur: 16.996, vote blanc: 0, contre: 8.190, abstenués: 256.239; et
- parts sociales de préférence de catégorie C en faveur: 1.407.500, contre: 0, abstenués: 0.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3347. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014040696/307.

(140046709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Tamarindo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.791.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 10 mars 2014

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

TAMARINDO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014041778/15.

(140047814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Intelligent Systems Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 95.853.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Jaspal DHALLIWAL, Informatiker, geboren in Hillingdon (Vereinigtes Königreich Großbritannien und Nordirland), am 30. September 1968, wohnhaft in D-14199 Berlin, Rheinbabenallee 27 (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „INTELLIGENT SYSTEMS SARL“, in Liquidation, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 95853, (die „Gesellschaft“), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Düdelingen, am 5. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1097 vom 22. Oktober 2003;

- Dass die Gesellschaft in Liquidation gesetzt worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 5. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2401 vom 7. Oktober 2011;

- Dass der Komparent erklärt alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein (der „Alleingesellschafter“) und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter erklärt, dass gemäß Beschlussfassung unter Privatschrift vom 15. Januar 2014, nach Kenntnisnahme des Berichtes des Liquidators, Frau Doris WAGNER, Shiatsu Praktikerin, geboren in Berlin-Zehlendorf, am 11. März 1957, wohnhaft in D-14199 Berlin, Rheinbabenallee 27 (Bundesrepublik Deutschland), zur Prüfungskommissarin bestellt worden ist.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter hört den Bericht der Prüfungskommissarin, namentlich Frau Doris WAGNER, über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators.

Dieser Bericht empfiehlt die Annahme der Liquidationskonten und die Entlastung des Liquidators für die Ausübung seines Mandates.

Der genannte Bericht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Bericht des Prüfungskommissars anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheißen und Herrn Jaspal DHALLIWAL, bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates als Liquidator zu gewähren.

Der Alleingesellschafter beschließt weiterhin Frau Doris WAGNER bezüglich etwaige weiteren Haftungen, volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates als Prüfungskommissarin zu gewähren.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren in den Büroräumlichkeiten der Gesellschaft „EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.“, mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 36, Avenue Marie-Thérèse, aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Der Alleingesellschafter erklärt die Liquidation für abgeschlossen und stellt fest, dass die Gesellschaft somit aufgehört hat zu bestehen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfunds-
wanzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Kompargent gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. DHALLIWAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2014. LAC/2014/11320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040830/62.

(140046895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

**Keystone Developers S.A., Société Anonyme,
(anc. KWR S.A.).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 184.705.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "KWR S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.705, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 10th, 2014, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The meeting was presided by Mr Robert LANGMANTEL, professionally residing at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

There was appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

There was appointed as scrutineer Mr Robert LANGMANTEL, prenamed.

The before mentioned individuals formed the bureau of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will, together with the relevant proxies, be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all sixty thousand (60,000) shares in issue in the Company were present or represented at the general meeting, so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1) Change of name of the Company into "Keystone Developers S.A." and consequential amendment of article 1, first paragraph of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Keystone Developers S.A." (the Company)."; and

2) Miscellaneous.

After deliberation with respect to the agenda, the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to change the name of the Company into "Keystone Developers S.A." and to consequently amend article 1, first paragraph of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Keystone Developers S.A." (the Company)."

There being no further items on the agenda the meeting was closed by the chairman.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and German version, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zwölften März.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg.

Hat sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „KWR S.A.“ (die „Gesellschaft“), mit Sitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, eingefunden, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.705, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, am 10. Februar 2014 und im Zuge der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Memorial“). Die Statuten der Gesellschaft wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, mit Geschäftssitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, statt.

Frau Corinne PETIT, mit Geschäftssitz in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, wurde zum Schriftführer der Versammlung bestimmt.

Herr Robert LANGMANTEL, vorbenannt, wurde zum Stimmzähler ernannt.

Die vorgenannten Personen bildeten das Büro der heutigen Versammlung.

Der Vorsitzende gab folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von jedem von ihnen gehaltenen Aktien werden in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde. Diese Anwesenheitsliste wird mitsamt den entsprechenden Vollmachten vorliegender Urkunde beigelegt, um den zuständigen Behörden zwecks Eintragung vorgelegt zu werden.

Aus der Teilnehmerliste ergibt sich, dass auf der heutigen Generalversammlung alle sechzigtausend (60.000) Aktien anwesend oder wirksam vertreten waren. Damit ist die Versammlung wirksam zustande gekommen und konnte wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

II. Die Tagesordnung der Versammlung war wie folgt:

1) Namensänderung der Gesellschaft in "Keystone Developers S.A." und entsprechende Änderung des Artikels 1, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung, wie folgt:

„ **Art. 1.** Es besteht eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Keystone Developers S.A." (die Gesellschaft)."; und

2) Verschiedenes.

Nach Erörterung der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Die Versammlung beschloss, den Namen der Gesellschaft in "Keystone Developers S.A." zu ändern und beschloss, Artikel 1, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 1.** Es besteht eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Keystone Developers S.A." (die Gesellschaft).“ Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, schloss der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass das vorliegende Dokument auf Wunsch der Teilnehmer auf Englisch verfasst wurden, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch der Anwesenden wird klargestellt, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die deutsche Fassung entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mars 2014. LAC/2014/2008. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040856/95.

(140047395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

JPF Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3474 Dudelange, 9, Schwaarze Wee.

R.C.S. Luxembourg B 142.002.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société JPF SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Schwaarze Wee à L-3474 Dudelange et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B142002,

ici représentée Monsieur Pascal FERSING, dirigeant de société, demeurant au 9, Schwaarze Wee à L-3474 Dudelange, en sa qualité de gérant et d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée JPF SERVICES S.à r.l., au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), constituée en date du 11 septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C de 2008, n°2565, page 123.074. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C de 2013 n° 322, page 15.426,

l'associé unique, lui-même ici dûment représenté par Madame Chantal KULAS, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire, agissant pour le compte du comparant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

Modification de l'objet social de la société de sorte que l'article 4 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités de montage, maintenance, mécanique, tuyauterie, serrurerie et chaudronnerie, de commissionnaire et d'apporteur d'affaires, de formation professionnelle continue, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet les activités de montage, maintenance, mécanique, tuyauterie, serrurerie et chaudronnerie, de commissionnaire et d'apporteur d'affaires, de formation professionnelle continue, la prise d'intérêts, sous

quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société doit introduire une demande pour faire le commerce sur le vue du nouvel objet social. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2014. Relation: RED/2014/560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014040844/68.

(140047526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

MMFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.308.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Moore Macro Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Bahamas, having its registered office at East Bay Street, One Montague Place, First floor, BS - 4906 Nassau, Bahamas and registered with the Corporate and Business Registrar of the Commonwealth of the Bahamas under number 128 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Peter Goes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 20 February 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder MMFLX S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 200,000.-), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 870 of 12 April 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175308 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 6 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 870 of 12 April 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand dollars of the United States of America (USD 800,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 200,000.) to an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-).

2 To issue eight hundred thousand new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred thousand dollars of the United States of America (USD 800,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 200,000.-) to an amount of one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eight hundred thousand (800,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for eight hundred thousand (800,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of eight hundred thousand dollars of the United States of America (USD 800,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight hundred thousand (800,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one million dollars of the United States of America (USD 1,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un février,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Moore Macro Fund, L.P., un limited partnership régi par les lois de Bahamas, ayant son siège social East Bay Street, One Montague Place, 1^{er} étage, BS - 4906 Nassau, Bahamas et immatriculée au Corporate and Business Registrar of the Commonwealth de Bahamas sous le numéro 128 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Peter Goes, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de MMFLX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-), dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous numéro 870 en date du 12 avril 2013, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175308 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 en date du 12 avril 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) à un montant d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

2 Émission de huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000,-) à un montant d'un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire à huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. Goes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 février 2014. REM/2014/477. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040927/139.

(140046750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.773.

L'an deux mille quatorze.

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "IKADO AG, société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17773, constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 septembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 257 en 1980, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 14 janvier 2010, publié au Mémorial C n° 576 du 18 mars 2010.

Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est 3 normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, Madame Ruth RÖMER et Madame Monique JUNCKER, ainsi qu'au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2980. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040819/69.

(140047244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Maiorista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 14-16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.520.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of February
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Antonio Joaquim VIEIRA GOUVEIA, entrepreneur, born in Amarante (Portugal), on September 29th, 1955, residing at rua Outeiros, 265, Real 4605-343, Vila Mea, Portugal,

Such appearing person has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Maiorista S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.520, incorporated pursuant to a deed of the Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated September 11th, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) each

III. The shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to L-4131 Esch/Alzette, 14-16, avenue de la Gare.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first sentence of article 2.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.1. First sentence.** The registered office of the Company is established in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Antonio Joaquim VIEIRA GOUVEIA, entrepreneur, né à Amarante (Portugal), le 29 septembre 1955, demeurant à rua Outeiros, 265, Real, 4605-343, Vila Mea, Portugal,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Maiorista S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180520, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associé décide de transférer le siège social de la Société du 8A, Boulevard de la Foire, au 14-16, avenue de la Gare, L-4131 Esch/Alzette

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, la première phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 2. 1. Première phrase. Le siège social de la Société est établi à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Vieira Gouveia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040894/65.

(140046851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Minotor Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3768 Tétange, 58, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 158.587.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le treize mars,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

A comparu

Dora LOUROSÁ DIAS, employée privée, née à Molelos/ Tondela (Portugal), le 11 juin 1974, demeurant à L-3768 Tétange, 58, rue de la Fontaine.

La comparante requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- MINOTOR Immobilière S. à r.l. avec siège social à L-3768 Tétange, 58, rue de la Fontaine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 158 587 a été constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 748 du 18 avril 2011.

- Le capital de MINOTOR Immobilière S. à r.l., prédite est fixé à douze mille quatre cents (12.400-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

- Dora LOUROSА DIAS, prédite, est propriétaire des cent (100) parts sociales de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'associée unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associée unique se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle reconnaît avoir été informée par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé de la comparante.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. LOUROSА DIAS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: EAC/2014/3784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014040912/43.

(140047092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.536,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

NEINVER, S.A., a private company with limited liability (sociedad anónima) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606 here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal dated 3rd March 2014; and

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wijnhaven 60, 2511 GA The Hague, The Netherlands and registered the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 27377056 here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 5th March 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Nemab S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.353, incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1488, page 71380, dated 20 July 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the same notary, Maître Martine SCHAEFFER, prenamed, on 20 December 2013, not yet published in the Mémorial.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders decide to amend article 7 of the Articles of the Company, as a consequence of which article 7 of the Articles shall read as follows:

" 7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder any transfer of Shares is subject to the provisions of the Law and especially of articles 189 and 190 of the Law and the present Articles."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his/her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

ONT COMPARU:

NEIVER, S.A., une société dûment constituée en Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne et immatriculée au registre de commerce de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, page M-93606, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, , en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 3 mars 2014,

MAB DEVELOPMENT OUTLET CENTRE B.V., une société dûment constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social à Wijnhaven 60, 2511 GA La Haye, immatriculée au registre de commerce de La Haye sous le numéro 27377056, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 5 mars 2014.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Nemab S.à r.l.", une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.353, constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 20 juillet 2010, numéro 1488, page 71380. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, prénommé, le 20 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial.

Les parties comparantes, représentant l'entière du capital social de la Société et représentées comme indiqué ci-dessus, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts de la Société, en conséquence de quoi l'article 7 aura la teneur suivante:

" 7. Transfert de parts sociales.

7.1 Lorsque la Société ne compte qu'un seul Associé, les Parts Sociales sont librement cessibles.

7.2 Lorsque la Société compte plusieurs Associés, chaque transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions de la Loi et notamment aux articles 189 et 190 de la Loi et aux présents Statuts."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. LAC/2014/ 11813. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040942/97.

(140047449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Naexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 13, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 181.373.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Jean-Louis CANSAR, architecte, demeurant à L-5521 Remich, 8, rue Dicks, ici représenté par Madame Karima DJABIR, comptable, demeurant professionnellement à Roedt, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 mars 2014.

I. Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "NAEXIS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3226 du 18 décembre 2013, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 181.373. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, préqualifié.

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix à L-5550 Remich, 13, rue Macher.
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix à l'adresse suivante L-5550 Remich, 13, rue Macher.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euro (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Djabir, Me Delvaux en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC/2014/12314. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040946/51.

(140047065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Nesscent, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.872.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE DOUZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NESSCENT, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182872 (la Société). La Société a été constituée le 24 décembre 2013, en vertu d'un acte dressé par Maître Cosita DELVAUX soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N°1351 du 7 février 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoit DEVAUX, réviseur d'entreprises, résidant professionnellement à Luxembourg, (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Monsieur David MAENHAUT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Benoit DEVAUX prénommé.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Correction de données personnelles (prénoms et adresse) de Madame Candice FREDJ figurant sur l'acte constitutif de la société NESSCENT SA

2. Modification de l'article 6 des statuts

Suppression du texte suivant:

"L'assemblée générale, délibérant à la majorité simple des voix et dans le respect des quorum requis par la loi peut, en dehors du cadre d'une réduction de capital, décider que le capital sera amorti par voie de remboursement au pair des actions, représentant le capital, tirées au sort, au moyen d'une partie des bénéfices dont l'importance ne peut excéder le bénéfice distribuable au sens des prescriptions des lois en la matière.

L'amortissement a lieu par remboursement au pair des actions désignées par tirage au sort en vue de respecter l'égalité entre les actionnaires. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance.

Les actions de jouissance ont les mêmes droits que les actions non amorties, à l'exception du droit au remboursement de l'apport et à l'exception du droit à un premier dividende, dividende qui est attribué aux actions non amorties afin de

rémunérer la persistance du risque que leurs détenteurs subissent et dont le montant est fixé à huit pour cent de la valeur du pair comptable par action non amortie, le tout dans le respect des lois luxembourgeoises en la matière.»

3. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre.

Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, les copropriétaires, les créanciers gagistes et leurs débiteurs sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun et d'en donner avis à la société. En cas d'existence d'usufruit et à défaut de désignation d'un mandataire commun, sauf en cas d'exercice du droit de préférence en cas d'augmentation de capital par apport en espèces, le nu-proprétaire du titre sera représenté vis-à-vis de la société par l'usufruitier.»

4. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année»

5. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Suppression du texte suivant:

«Sauf dispositions contraires des présents statuts, et notamment ce qui est stipulé à l'article 6 des présents statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.»

6. Divers

III. Après que le président ait lu l'ordre du jour de la présente assemblée, que les actionnaires aient confirmé avoir été informés de la teneur de l'ordre du jour, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée prends note qu'une erreur s'est glissée dans l'acte du 24 décembre 2013 contenant constitution de la société, erreur consistant dans l'énumération des prénoms d'un des actionnaires ainsi que dans le code postal de son adresse,

à savoir qu'au lieu de lire:

«Madame Candice Dorothée Léo FREDJ, épouse LE BOUGEANT, ancien médecin du travail, née à Clamart (France) le 29 octobre 1974, demeurant 44 Ellerby Street, UK-London SWE 6EZ»

il aurait fallu lire:

«Madame Candice Dorothée Léa FREDJ, épouse LE BOUGEANT, ancien médecin du travail, née à Clamart (France) le 29 octobre 1974, demeurant à 44 Ellerby Street, UK-London SW6 6EZ.»

L'Assemblée requiert que lesdites modifications, corrections soient apportées partout où il en est nécessaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de supprimer le dernier alinéa, dont le texte est mieux détaillé dans l'ordre du jour ci-avant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre.

Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, les copropriétaires, les créanciers gagistes et leurs débiteurs sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun et d'en donner avis à la société. En cas d'existence d'usufruit et à défaut de désignation d'un mandataire commun, sauf en cas d'exercice du droit de préférence en cas d'augmentation de capital par apport en espèces, le nu-proprétaire du titre sera représenté vis-à-vis de la société par l'usufruitier.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts et décide de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts afin de supprimer le deuxième alinéa dont le texte est mieux détaillé dans l'ordre du jour ci-avant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. DEVAUX, D. MAENHAUT, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2014. Relation: RED/2014/558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014040951/106.

(140047596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

PlanetVision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 125.278.

Les comptes annuels au 26 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041664/10.

(140048049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Plénitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014041682/10.

(140048289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

PIMAR Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 114.743.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041680/10.

(140048458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Sunrises S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.680.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 Mars 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L - 1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014041770/13.

(140048044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.
